



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

<p>SECRETARIAT GENERAL</p> <p>Service des Ressources Humaines Sous-Direction Mobilité, Emplois, Carrières</p> <p>Bureau de Gestion des Personnels Enseignants et des Personnels de la Filière Formation Recherche 78, rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP</p> <p>Dossier suivi par : Patricia MARTINON Tél. : 01 49 55 53 75 – Fax : 01 49 55 53 76 SG/SRH/SDMEC/BEFFR</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>SG/SRH/SDMEC/N2013-1209</p> <p>Date: 18 décembre 2013</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------

Date de mise en application : **immédiate**

Dates limites de réponse : **Voir échéancier en annexe 1**

Nombre d'annexes : **1**

Le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt
à
(cf destinataires)

Objet : Calendrier retenu pour l'année 2014 concernant les dispositifs applicables aux personnels enseignants et de documentation des établissements d'enseignement agricole privés sous contrat d'état.

Mots-clés : Personnel enseignants et de documentation de droit public, calendrier des principales mesures programmées pour l'année 2014.

Résumé : La présente note a pour objet de déterminer les principales mesures programmées en **2014**. Le calendrier annexé précise **les dates limites de réponse à respecter et l'adresse à laquelle les dossiers doivent être transmis** pour toutes demandes au titre de l'année **2014**.

DESTINATAIRES	
<p>Pour exécution</p> <p>D.R.A.A.F. / services de la formation et du développement ; D.A.A.F. / services de la formation et du développement ; Établissements d'enseignement agricole privés sous contrat relevant de l'article L.813-8 du code rural ;</p>	<p>Pour information</p> <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche ; Inspection de l'Enseignement Agricole ; Fédérations ; Organisations syndicales ;</p>

Il appartient donc à chaque agent de se référer à la note d'information correspondant au dispositif de son choix pour en connaître les conditions d'attribution et les modalités de constitution du dossier. Les références de chacune des notes d'information diffusées précédemment et auxquelles il conviendra de se

reporter sont précisées dans le calendrier ci-après. Lorsqu'il y a lieu, l'imprimé type qu'il conviendra d'utiliser est annexé à la note d'information correspondant à la mesure concernée.

J'attire votre attention sur le fait que la date limite de réponse indiquée sur le calendrier correspond à la date de réception des dossiers au bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche (BEFFR).

Il appartient aux chefs d'établissement d'assurer la diffusion de cette note d'information à l'ensemble des personnels relevant de leur autorité, d'afficher le calendrier ci-annexé et de porter à la connaissance des agents concernés toutes les notes d'information relatives aux dispositifs figurant dans le calendrier, afin de leur permettre de présenter leur demande dans les meilleures conditions possibles.

Je vous rappelle que les notes d'information qui feront l'objet d'une diffusion ultérieure seront publiées sur le BO du MAAF dans la rubrique « publication » sur le site du MAAF :

<http://agriculture.gouv.fr/publications>

Toutes les demandes doivent être adressées à l'adresse suivante :

***Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
SG – SRH – SDMEC - BEFFR
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP***

Le sous-directeur mobilité, emplois, carrières
Signé : Michel GOMEZ

DISPOSITIFS	NOTES DE SERVICES REFERENCE / DATE	Date limite de réponse (date de réception au BEFFR)	OBSERVATIONS
Notation administrative			Dorénavant les notes administratives seront portées sur les bordereaux de rentrée scolaire
Liste d'aptitude exceptionnelle (accès de cat. III à la cat. II ou IV)	NI n°	07 Février 2014	Publication prévue 3 ^{ème} semaine de décembre
Promotion à la hors classe (2014)	NI n°	14 Février 2014	Publication prévue 2 ^{ème} semaine de Janvier
Promotion ingénieur en chef 2014	pas de note de service	14 Février 2014	un courrier sera adressé à chaque promouvable s/c du chef d'établissement
Mouvement de personnels <ul style="list-style-type: none"> - demande de principe - Saisie des postes par les établissements - déclaration de postes vacants - proposition de réduction et de résiliation de contrat 	NI n° NI n°	31 Janvier 2014	* la diffusion de la note interviendra ultérieurement
CIF	NI n°232 du 29/12/2008	28 Mars 2014	
Modification de situation administrative Travail à temps partiel Congés sans rémunération : <ul style="list-style-type: none"> - convenances personnelles - création d'entreprise - raisons familiales - art 31 	NI n° 230 du 27/12/2008 NI n°231 du 28/12/2008	18 Avril 2014 18 Avril 2014	
Demande d'ATCA Demande d'évaluation	Note d'information du 02 Mai 2012	15 Avril 2014 30 Mai 2014	- pour un départ à la rentrée scolaire 2014 et jusqu'au 31/12/2014 - pour un départ à la rentrée scolaire 2015 et jusqu'au 31/12/2015
Régime additionnel de retraite	NI n° 228 du 24/12/2008	20 Juin 2014	- accès au RAR à la rentrée scolaire 2014 et jusqu'au 31/12/2014
Rentrée scolaire	NI n°	à compter du 01 Septembre 2014 et au plus tard le 10 Septembre 2014	* la diffusion de la note interviendra ultérieurement. Les dossiers de recrutement devront être adressés s/c du SRFD au BEFFR dans les meilleurs délais.

NB : * les notes d'information relatives au mouvement du personnel, au CIF, au régime additionnel de retraite, à la rentrée scolaire feront l'objet d'une diffusion ultérieure.